

de Lacolle, Notre-Dame-du-Mont-Carmel et le village de Lacolle.

M. MERCIER (Laurier-Outremont) : Avant la discussion de l'amendement je désire dire quelques mots. Je me demande si j'ai bien compris l'honorable député de Dorchester (M. Gagnon), mais je pensais qu'il avait dit que le représentant libéral dans le comité avait accepté certaines propositions au sujet du comté de Dorchester. Comme on le sait, le sous-comité a beaucoup travaillé. Lorsque nos délibérations ont été terminées nous ne nous sommes pas entendus au sujet de Lévis, Montmagny-L'Islet, Dorchester et Témiscouata. Un soir,—mardi, je pense,—nous croyions en être arrivés à un règlement. Il était question de laisser intactes les circonscriptions de Dorchester et de Témiscouata. Je désire expliquer l'autorité qui a guidé les membres du comité. Représentant les libéraux, je ne pouvais assumer la responsabilité de rien régler, surtout en ce qui concerne le comté de Dorchester. J'ai une vive admiration pour ce comté, mais je ne connais rien de la paroisse de Saint-Anselme, ou quoi que ce soit de cette nature. Je ne pouvais donc prendre la responsabilité de résoudre des questions que j'ignorais. Les honorables députés de Québec-Montmorency (M. Dorion) et de Compton (M. Gobeil) ne pouvaient non plus se prononcer sans consulter les plus intéressés. J'agissais au nom des membres libéraux de la gauche. J'avais un mandat; je n'étais nullement l'arbitre. Toutes les propositions des honorables députés de la droite devaient être soumises aux représentants de l'opposition, et j'ai suivi mes instructions. Il en a été de même pour mon honorable collègue de Compton à l'égard des membres de la gauche. Nous avons fait des propositions et des contre-propositions et avons essayé de nous entendre sur ceci ou cela. Nous nous sommes séparés le soir de bonne humeur et avons dit: "Tout paraît bien pour nous; demain, tout sera réglé". Mais lorsque nous sommes revenus le lendemain, c'était à recommencer.

Mardi soir, la difficulté relative à Témiscouata a occupé de nouveau notre attention, et l'on a proposé de laisser cette circonscription telle qu'elle était délimitée. La division électorale de Lévis devait comprendre la partie qui avait été annexée à Bellechasse, et si je m'en souviens bien, il y a eu une entente au sujet de Dorchester. Avant 1924 Saint-Maxime-de-Scott n'était pas comprise dans le comté de Dorchester, mais cette année-là les libéraux ont inclus de nouveau cette paroisse dans le comté. Si je me rappelle bien, l'ex-ministre de la Justice a dit que si Saint-Maxime-de-Scott était rendue au comté de Dorchester nous y consentirions. Lorsque notre comité a

[M. Gagnon.]

terminé ses délibérations nous ne pouvions nous entendre,—eh bien, en réalité, nous ne nous sommes entendus sur rien du tout,—mais nos principales objections concernaient Montmagny-L'Islet, Dorchester et Témiscouata. Et lorsque les savants représentants aux cheveux blancs sont intervenus ils ont peiné dur. Bien que l'honorable député d'Argenteuil (sir George Perley) ne soit pas à son siège, je dois dire que nous avons admiré sa diplomatie. C'est même pour reconnaître son excellente diplomatie que nous l'avons surnommé le comte de Talleyrand. Mais le comité des sages se dispersa. Nous n'acceptons rien. En ce qui concerne la province de Québec, il ne fut jamais question à aucun moment d'accepter les propositions touchant les circonscriptions que j'ai mentionnées. Je ne sais qui, l'honorable député de Dorchester (M. Gagnon) ou un autre, a dit que quelqu'un ou moi-même avons accepté les propositions relatives à ce comté, mais j'affirme que nous n'avons jamais consenti à rien concernant Dorchester, Montmagny-L'Islet ou Témiscouata. C'est sur ces trois comtés que l'accord a manqué au sous-comité et au comité qui lui fut substitué. Je tiens à faire consigner que j'ai déclaré que, ne connaissant rien du comté de Dorchester non plus que du comté de L'Islet, je m'en suis rapporté aux instructions de mes amis à ce sujet. Je ne veux pas être tenu responsable de ce qui se rapporte à ces circonscriptions, pas plus que mes honorables amis de la droite au sujet des comtés qu'ils ne connaissaient pas.

Quant à Laurier-Outremont, je le connais et je me tiens comptable. Je voulais le conserver tel qu'il était délimité; je ne voulais pas le voir disparaître. Le ministre de la Marine (M. Duranleau) est un de mes bons amis et, malgré nos divergences ici, je tenais à le garder au nombre de mes commettants.

(L'amendement est adopté sur division).

Le très hon. M. BENNETT: Je comprends que les représentants de Sainte-Marie et de Saint-Jacques sent d'avis que certaines modifications répartiraient mieux la population. Pour nous rendre à leurs désirs, je propose donc:

De modifier la description de la circonscription de Saint-Jacques à l'annexe Québec, en ajoutant le mot "Papineau", dans la 14^e ligne, les mots:

"au centre des voies du Pacifique-Canadien, et de là suivant le centre desdites voies jusqu'au centre de l'avenue Delorimier, puis en suivant le centre de ladite avenue".

Je comprends que cela transfère une population de quelques milliers, et c'est afin d'égaliser autant que possible la population. Cette proposition n'est pas faite à la demande du comité ou des membres conservateurs du comité,